

Stratégie pour le prélèvement ou la gestion des liquidités non nécessaires à l'exploitation – Éviter les taux d'intérêt négatifs

L'évolution des conditions-cadres fiscales et les conséquences économiques des taux d'intérêt négatifs contraignent bon nombre de PME à réfléchir à l'affectation et à la gestion de leurs liquidités excédentaires. Le Credit Suisse propose deux approches différentes.

1. Examen de la stratégie de prélèvement

L'évolution des conditions-cadres juridiques au cours des dernières années (en particulier RIE II¹) et les nouveautés à venir dans la législation (RIE III ou projet consécutif) offrent des possibilités pour le prélèvement ciblé de substance entrepreneuriale. En conséquence, nous prenons en considération la distribution de liquidités disponibles:

- dividendes
- remboursements du capital/réductions de la valeur nominale
- prêts des actionnaires

Nous proposons également des solutions en cas de liquidités insuffisantes:

- recapitalisations en dividendes
- utilisation de la capacité d'endettement pour les distributions
- mise en place d'une prévoyance plus étendue pour les propriétaires employés

Une analyse approfondie permet de déterminer le potentiel d'optimisation de la stratégie de distribution. Et ce, notamment en ce qui concerne les questions suivantes:

- type, montant et timing des prélèvements
- niveau de distribution et bénéficiaires (fortune privée - fortune commerciale)
- structure organisationnelle appropriée

Les interactions entre salaire, dividendes et prévoyance professionnelle constituent la base de l'analyse de nos experts. L'objectif est une optimisation des revenus et de la fortune.

2. Placement des liquidités non nécessaires à l'exploitation

Étant donné l'environnement économique actuel, les stratégies de placement à faible risque ne sont pas conciliables avec des rendements attrayants. Il s'avère par ailleurs difficile de préserver la valeur des portefeuilles d'obligations.

En cas de non-distribution, le placement des liquidités non nécessaires à l'exploitation de la société peut présenter les avantages suivants:

- évitement des taux d'intérêt négatifs
- obtention d'un rendement de placement
- fluctuations de valeur relativement faibles en fin d'année

Analyser les conditions-cadres fiscales de la fortune commerciale

Si les liquidités sont distribuées dans la société, alors il est possible de profiter du principe de la valeur comptable: les gains en capital sont certes imposables, mais les pertes en capital peuvent être déduites des gains.

Il est important de tenir compte de ce principe lors de la mise en œuvre de la stratégie de placement.

«Cash sweeper» – La solution pour le placement des liquidités non nécessaires à l'exploitation

Le «sweeper» (en français: essuie-glace) est un compte de placement qui prélève automatiquement et périodiquement les liquidités excédentaires d'autres comptes pour les investir conformément aux directives du client. Le processus se déroule comme suit:

1. prélèvement périodique des liquidités excédentaires
2. collecte de ces liquidités sur un compte central
3. placement des liquidités dans une stratégie conservatrice prédéfinie
4. consolidation périodique de tous les gains et pertes en capital non réalisés
5. neutralisation des pertes cumulées non réalisées à travers la mise en œuvre de positions appropriées

Cette solution convient exclusivement aux objectifs de placement conservateurs qui ne sont pas axés sur les gains en capital mais sur la préservation de la fortune grâce à un revenu des investissements.

¹ RIE: réforme de l'imposition des entreprises.

Coûts

Une brève discussion thématique ou le premier entretien d'un conseil complet sont proposés gratuitement aux clients actuels.

Contactez-nous

Nous nous tenons à votre entière disposition pour un entretien personnel.

Appelez-nous au +41 848 880 842*.

Retrouvez en ligne d'autres thèmes passionnants autour de l'entrepreneuriat:

credit-suisse.com/entrepreneur

* Les conversations téléphoniques peuvent être enregistrées

CREDIT SUISSE (Suisse) SA

Case postale 100

CH-8070 Zurich

credit-suisse.com

Les informations fournies constituent un support marketing. Elles ne doivent pas être interprétées comme un conseil financier ou autre fondé sur la situation personnelle du destinataire ni comme le résultat d'une analyse indépendante et objective. Les informations fournies dans le présent document ne sont pas juridiquement contraignantes et ne constituent ni une offre ni une incitation visant à la conclusion de quelque transaction financière que ce soit. Les informations fournies dans le présent document ont été élaborées par Credit Suisse Group AG et/ou ses filiales (ci-après CS) avec le plus grand soin et en toute bonne foi. Les informations et les opinions exprimées dans le présent document reflètent celles du Credit Suisse au moment de la rédaction et sont sujettes à modification à tout moment sans préavis. Elles proviennent de sources considérées comme fiables. Le CS ne fournit aucune garantie quant au contenu et à l'exhaustivité de ces informations et décline toute responsabilité pour les pertes qui pourraient résulter de l'utilisation de ces informations. Sauf mention contraire, les chiffres n'ont pas été vérifiés. Les informations fournies dans le présent document sont réservées au seul usage de son destinataire. Il est interdit d'envoyer, d'introduire ou de distribuer ces informations ou une copie de celles-ci aux Etats-Unis ou de les remettre à une personne US (au sens de la Regulation S de l'US Securities Act de 1933, dans sa version amendée). La reproduction intégrale ou partielle du présent document sans l'accord écrit du CS est interdite. Copyright © 2017 Credit Suisse Group AG et/ou ses filiales. Tous droits réservés.